Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260213-02_26_017-DE

Mairie de GUEGON

Place du Général de Gaulle
56120

Tél 02 97 22 20 64
Fax 02 97 22 30 63

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal séance du 11/02/2026

Date de la convocation
05/02/2026

L' an 2026, le 11 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de GUEGON, régulièrement convoqué , s' est réuni à la Mairie de GUEGON, sous la présidence de Marie-Noëlle AMIOT, Maire

Date d'affichage
06/02/2026

Présents : Mme AMIOT Marie-Noëlle, Maire, Mmes : BOURLOT Aurélie, GABOREL Nadine, HAYS Rachel, LE LABOURIER Hélène, PEDRONO Rozenn, PERRÉ Corinne, MM : BRUNEL Philippe, CARAFRAY Jean-Paul, CONNAN Anthony, DANET Robert, FAUCHEUX Jean-Luc, FRUCHART Nicolas, GUILLAUME Samuel

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 15

Absent(s) ayant donné procuration : Mme VIANNAIS Delphine à Mme HAYS Rachel
Absent(s) : Mmes : BOUCHER Nathalie, VIANNAIS Myriam, MM : DUBOT Jean-Marc, LE BRAZIDEC Bertrand

Secrétaire de séance : M. BRUNEL Philippe

Réf : 02-26-017

Objet : AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT DU CLOS-PERRET

A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : Oui

Madame le Maire cède la parole à Monsieur Jean-Luc FAUCHEUX, Adjoint délégué, qui expose :
À l'occasion d'un programme d'enfouissement de réseaux par Morbihan Énergies, il a été prévu de réaménager le lotissement du Clos-Perret, comme cela est demandé par ses habitants depuis plusieurs années.
Monsieur FAUCHEUX expose les différents travaux prévus en précisant que le projet de réaménagement a été validé par l'ensemble des riverains.
Madame le Maire propose au Conseil municipal de poursuivre l'opération par la consultation des entreprises, après établissement d'un dossier d'appel d'offres par le maître d'œuvre, le cabinet CEA de Guénin.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de réaménagement du lotissement du Clos-Perret tel que présenté par Madame le Maire,
- Demande à Madame le Maire de poursuivre l'opération par la consultation des entreprises.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:
Le Maire,
Marie-Noëlle AMIOT

Mairie de GUEGON * 56 (Morbihan) *